



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 81587

Texte de la question

Le fossé qui sépare les États-Unis de la communauté internationale sur les moyens de combattre le réchauffement planétaire est apparu plus grand que jamais à la conférence de l'ONU sur le changement climatique qui s'est tenue en ce mois de décembre 2005. L'effet de serre exige une réponse mondiale et aucune nation ne peut s'isoler de la communauté internationale face au réchauffement planétaire. À cette occasion, le chef de l'État français a violemment attaqué la politique américaine en la matière précisant que « les États ne construiront pas la réponse au changement climatique en s'en remettant uniquement à des mesures ponctuelles, des initiatives régionales ou privées, des dialogues informels ou des accords partiels ». Les États-Unis, bien évidemment, se sont posés en contradiction avec cette déclaration. Toutefois, le « clan américain » semble se lézarder. En effet, même l'Australie, qui a refusé comme les États-Unis de ratifier le protocole de Kyoto, a paru se distancer quelque peu de Washington sur la question clé de Montréal, c'est-à-dire les suites éventuelles à donner à cet accord, compte tenu de l'accélération de l'effet de serre. De son côté, l'Union européenne a rappelé aux États-Unis qu'ils avaient accepté récemment de « faire progresser » à Montréal « les discussions sur la coopération mondiale de long terme destinée à faire face au changement climatique ». Les pays en développement n'ont pas fait allusion à cette divergence fondamentale entre les États-Unis et leurs partenaires du Nord qui ont ratifié Kyoto. Le G-77 qui les représente a exclu cependant, en termes diplomatiques, que les pays du Sud acceptent dès 2012 des engagements de réduction de leurs émissions polluantes. Seul le Mexique s'est dit disposé à envisager à l'avenir des engagements non contraignants de maîtrise d'émissions polluantes. Compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la lutte contre le réchauffement climatique. La ministre se félicite des résultats de la conférence de Montréal, qui a donné entièrement satisfaction aux trois objectifs fixés par la France : l'adoption formelle des accords de Marrakech, y compris le système d'observance du protocole de Kyoto, le renforcement du mécanisme pour un développement propre (MDP) et le lancement du mécanisme de mise en oeuvre conjointe (MOC), ainsi que le lancement de la discussion sur l'évolution du régime multilatéral sur les changements climatiques après 2012. Ce dernier point constituait l'enjeu majeur de la conférence de Montréal. Pour limiter le réchauffement mondial en dessous de 2 °C, les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent plafonner dans les prochaines décennies pour ensuite baisser de 50 % d'ici à 2050, et les pays développés doivent réduire leurs émissions par un facteur 4 sur la même période. Il est essentiel de préparer le cadre multilatéral qui facilitera une politique ambitieuse à tous les niveaux. À cet égard, la conférence de Montréal a décidé d'entamer l'examen des engagements pour la période après 2012 des pays développés ; la poursuite du protocole de Kyoto. Cette décision envoie un message crucial aux acteurs du marché du carbone et aux porteurs potentiels de projets MDP et MOC, leurs crédits auront toujours une valeur après 2012. La première réunion du groupe concerné du

protocole de Kyoto pour examiner cette question a eu lieu à Bonn du 17 au 25 mai 2006. Par ailleurs, les dispositions du protocole de Kyoto seront passées en revue lors de la prochaine conférence de la convention et du protocole qui se tiendra en novembre prochain. Cet examen permettra de discuter de la structure même du protocole. La tenue, décidée à Montréal, d'un dialogue ouvert et non contraignant durant 2006 et 2007 sur le renforcement de la mise en oeuvre de la convention elle-même concerne toutes les parties. Un premier atelier s'est tenu à Bonn les 15 et 16 mai 2006. La décision marque un tournant. En effet, pour la première fois, les partenaires du Sud veulent faire des propositions pour renforcer leurs actions de lutte contre les changements climatiques. Sans attendre le retour formel des Américains à la table de négociation pour préparer l'avenir, il faut démontrer que le protocole de Kyoto et le marché du carbone fonctionnent, que l'action profite aux économies, et surtout renforcer la coopération avec les partenaires des pays émergents.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81587

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11694

Réponse publiée le : 17 octobre 2006, page 10840